

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	02/12/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	16/12/2025

OBJET :

Relevé de décisions

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérald BORDIGA , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNARD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Gérald CHENAVIER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Béatrice CRUZ , M. Loïc BOIVIN
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bernard LONG procuration à M. Frédéric LOUCHE, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à Mme Mélodie GAILLARD, M. Franck LAGIER procuration à M. Jean-Baptiste AILLAUD, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, M. Christian PAPUT procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, M. Olivier PAUCHON procuration à M. Jérôme MAZET, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Françoise DUSSERRE procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB

Absent(s) :

Mme Sylvie LABBÉ, M. Benjamin CORTESE, M. Cédryc AUGUSTE, M. Alexandre MOUGIN, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Gérald BORDIGA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020_07_5 du 17 juillet 2020, le Conseil communautaire a ainsi délégué dix-neuf de ses compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Décision du 19/11/2025 Prime de fin d'année 2025 aux agents de la collectivité : montant de 981,45 € brut et sera proratisé en fonction du temps de travail et de présence au sein de la collectivité sur l'année

Indemnités de sinistre reçues :

Date de la décision	Date de du sinistre	Assurance	Objet du sinistre	Montant TTC
2/10/25	27.5.25	DIOT	Rbs réparation bus DF-600-GT	360
2/10/25	29.1.25	DIOT	Rbs réparation bus BD-034-VV	330
2/10/25	14.10.24	ABEILLE ASSURANCES	PANNEAU ENDOMMAGÉ	1254.60€
13/11/25	25/3/25	Groupama	Gendarmerie la saulce	1218.80

URBANISME - FONCIER :

Biens préemptés :

Décision du 22 septembre 2025 : Il est décidé, par exercice du droit de préemption, d'acquérir une propriété bâtie et terrain attenant consistant en un ensemble de bâtiments et ouvrages à usage de hangar, ateliers, bureaux et locaux techniques dont l'assiette cadastrale, selon les énonciations de ladite DIA, présente une superficie totale de 24.527 m² sise à LA SAULCE (05110) Lieudit "Les Pilles" et cadastrée Section A Numéros 911, 913, 915, 918 et 920 ;

Ce bien appartenant à la Société ESCOTA dont le siège social est situé à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210) 432, Avenue de Cannes, représentée par Monsieur Eric LAYERLE ;

Pour un montant de trois millions cent mille euros (3.100.000,00 eur), identique aux conditions indiquées dans la déclaration d'intention d'aliéner susmentionnée conformément à l'article R.213-8, alinéa b du Code de l'Urbanisme.

MARCHÉS PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Il est conclu un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour la rénovation d'un branchemen t d'eaux usées, Route départemental n°20, Rte du plan à VITROLLES, avec la société BOREL BTP, 110 ZA du pont de Frappe, 05260 FOREST ST JULIEN	société BOREL BTP, 110 ZA du pont de Frappe, 05260 FOREST ST JULIEN	6 601,18€ HT	16 juillet 2025
Marché passé pour la fourniture d'un surpresseur pour la STEP	société HIBON, 59447 WASQUEHAL.	7849 € HT	1er septembre 2025
MAPA-La consultation lancée pour la création, la fourniture et pose de panneaux d'information de type relais information services et de mobilier sur les itinéraires de véloroute - Lot 1 - Conception graphique d'une carte véloroute et des panneaux Relais Information Service (RIS); est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une irrégularité décelée dans la procédure	La consultation lancée ; est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une irrégularité décelée dans la procédure,		09 septembre 2025
MAPA-La consultation lancée le 22/07/2025 pour la création, la fourniture et pose de panneaux d'information de type relais information services et de mobilier sur les itinéraires de véloroutes - Lot 4 - Fourniture et pose d'éléments mobiliers divers ; est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.	société FRANCE IMPRESSION (05000 GAP)	La consultation lancée le 22/07/2025 pour la création, la fourniture et pose de panneaux d'information de type relais information services et de mobilier sur les itinéraires de véloroutes - Lot 4 - Fourniture et pose d'éléments mobiliers divers ; est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.	22 septembre 2025
MAPA - La consultation lancée pour la création, la fourniture et pose de panneaux d'information de type relais information services et de mobilier sur les itinéraires de véloroute - Lot 5 - Fourniture et pose de compteurs de fréquentations		La consultation lancée pour la création, la fourniture et pose de panneaux d'information de type relais information services et de mobilier sur les	22 octobre 2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
vélo; est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général,		itinéraires de véloroute - Lot 5 - Fourniture et pose de compteurs de fréquentations vélo; est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général,	
MAPA - Il est conclu un accord-cadre à bons de commandes, pour la création, fourniture et pose de panneaux d'information de type relais information service (R.I.S) et de mobiliers sur les itinéraires de véloroutes - Lot 2 - Fourniture de panneaux Relais Information Service (R.I.S) avec la société FRANCE IMPRESSION (05000 GAP)		montant maximum de 6 000 € sur 30 mois	05 novembre 2025
MAPA - Il est conclu un accord-cadre à bons de commandes, pour la création, fourniture et pose de panneaux d'information de type relais information service (R.I.S) et de mobiliers sur les itinéraires de véloroutes - lot 3 - Fourniture et pose de châssis de panneaux Relais Information Service (R.I.S) avec la société 3DI SARL (38640 CLAIX).	société 3DI SARL (38640 CLAIX)	montant maximum de 28.000,00 € HT sur 30 mois	5 novembre 2025
MAPA - Il est conclu un accord-cadre à bons de commandes, pour la création, fourniture et pose de panneaux d'information de type relais information service (R.I.S) et de mobiliers sur les itinéraires de véloroutes - lot 6 - Fourniture et pose de panonceaux de présignalisation avec la société ZIGZAG SIGNALISATION (13410 LAMBESC).	société ZIGZAG SIGNALISATION (13410 LAMBESC)	montant maximum de 8.000,00 € HT sur 30 mois	5 novembre 2025

AFFAIRES JURIDIQUES :

Actions en justice :

Date	Objet	Requérant / Objet du litige	Défendeur
04/09/20 25	Décision pour ester en justice	Société GdV	Communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Le Conseil prend acte.

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

Gérald BORDIGA

Transmis en Préfecture le : 11 DEC 2025
Affiché ou publié le : 11 DEC 2025

